

*Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise

Entreprise

Valoriser vos métiers,

vos formations, votre entreprise

Développer les relations École Entreprise

L'ADREE est une association loi de 1901, à but non lucratif, créée par le MEDEF en 2003.

L'association a pour but de favoriser le développement de relations pérennes et durables entre les mondes de l'École et de l'Entreprise.



L'ADREE en chiffres:

150 000

actions organisées 19 000

enseignants mobilisés

5600

établissements scolaires impliquées 10 000

entreprises engagées

Pourquoi verser ma taxe

d'apprentissage à l'ADREE ?



Grâce à votre contribution, l'ADREE finance et organise des actions :

- pour renforcer les liens entre le monde éducatif et le monde économique
- pour proposer et/ou vous associer à des événements qui valorisent vos métiers et votre secteur



Grâce à l'ADREE, préparez l'avenir :

- en incitant les jeunes à s'orienter vers la voie professionnelle pour répondre à vos besoins en compétences
- en donnant aux jeunes le goût et l'envie d'entreprendre



Pour quel public?

Les collégiens et lycéens, le corps enseignant, les responsables d'établissement, les acteurs de l'orientation, les familles ...



Pour quels types d'actions?

Visites d'entreprises, découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain, création de contenu pédagogique, initiation à l'entrepreneuriat, conférences, débats, ateliers, jeu-concours. webinaires, émissions TV

Comment soutenir l'ADREE ?

Étapes et dates à connaître

Étape 1

Déclarez le solde de votre Taxe d'Apprentissage via la DSN* (Déclaration Sociale Nominative)

Prélèvement de votre Taxe d'Apprentissage par l'URSSAF le 9 août ou le 11 octobre (selon la taille de votre entreprise)

Étape 2

Étape 3